

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GYEON Q2M PPF Wash

Date de révision: 05.01.2023

Code du produit: GM0030

Page 1 de 15

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

GYEON Q2M PPF Wash

UFI: HXM4-17C9-A00W-R3KY

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Produit de nettoyage de véhicule - shampooing pour film de protection de peinture et enveloppements.
Passionnés et professionnels (utilisateurs finaux)

Utilisations déconseillées

Toute utilisation non conforme.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Société: Gyeon Technology
Rue: 1405-538, 212, Gasan digital 1-ro
Lieu: Geumcheon-gu, Seoul, Korea
Téléphone: +82-10-4339-3599
Interlocuteur: Robert Gyeon
E-mail: sales@gyeon.co

Fournisseur

Société: WAX-IT bv
Rue: Westerring 27 i
Lieu: B-9700 Oudenaarde
Téléphone: +32 055860050
E-mail: info@gyeonquartz.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Centre antipoisons: 070 245 245. This phone number is available 24/7.

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4; H302
Skin Irrit. 2; H315
Eye Irrit. 2; H319
Skin Sens. 1; H317

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

sodium lauryl éther sulfate
Mercaptoacétate d'ammonium
(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (LIMONENE)
citral

Mention Attention
d'avertissement:

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GYEON Q2M PPF Wash

Date de révision: 05.01.2023

Code du produit: GM0030

Page 2 de 15

Pictogrammes:



Mentions de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange (>0,1%) ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1%) ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères. Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1 %) ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
9004-82-4	sodium lauryl éther sulfate			35 - < 40 %
	933-296-3			
	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2; H302 H319			
5421-46-5	Mercaptoacétate d'ammonium			20 - < 25 %
	226-540-9			
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1; H315 H319 H317 H400			
120-51-4	benzoate de benzyle			0,5 - < 1 %
	204-402-9	607-085-00-9		
	Acute Tox. 4, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H302 H400 H411			
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (LIMONENE)			0,2 - < 0,3 %
	227-813-5	601-096-00-2		
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 3; H226 H315 H317 H304 H400 H412			
5392-40-5	cital			0,1 - < 0,2 %
	226-394-6	605-019-00-3		
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H315 H319 H317			

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GYEON Q2M PPF Wash

Date de révision: 05.01.2023

Code du produit: GM0030

Page 3 de 15

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
9004-82-4	933-296-3	sodium lauryl éther sulfate	35 - < 40 %
		dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg	
5421-46-5	226-540-9	Mercaptoacétate d'ammonium	20 - < 25 %
		par voie orale: DL50 = 3500 mg/kg	
120-51-4	204-402-9	benzoate de benzyle	0,5 - < 1 %
		dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3253 mg/kg	
5989-27-5	227-813-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (LIMONENE)	0,2 - < 0,3 %
		dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=1	
5392-40-5	226-394-6	citral	0,1 - < 0,2 %
		dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

>= 30 % agents de surface anioniques, parfums (Benzyl benzoate, Limonene, Citral, Linalool, Hexyl cinnamal).

Information supplémentaire

Le produit ne contient pas de substances répertoriées SVHC >0,1% conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 § 59 (REACH).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif en cas d'ingestion.
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GYEON Q2M PPF Wash

Date de révision: 05.01.2023

Code du produit: GM0030

Page 4 de 15

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂). Extincteur à sec. Mousse résistante à l'alcool. Eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). Oxydes de soufre.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Maniement sûr: voir rubrique 7

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle (voir rubrique 8).

Pour les secouristes

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter une introduction dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la rubrique Elimination.

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Porter un vêtement de protection approprié. Voir rubrique 8.

Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Information supplémentaire

Mesures générales de protection et d'hygiène: Voir rubrique 8.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GYEON Q2M PPF Wash

Date de révision: 05.01.2023

Code du produit: GM0030

Page 5 de 15

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Matières explosives. Solides comburants (oxydants). Liquides oxydants.

Matières radioactives. Matières infectieuses. Aliments pour humains et animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

Température de stockage conseillée : 20 °C

Protéger contre: gel. Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur. Humidité

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Noms des agents	ppm	mg/m³	F/m³	Catégorie	Origine
5392-40-5	Citral (vapeur et aérosol)	5	32		8 h	

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Assurer une aération suffisante.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Portez des lunettes de sécurité ou de lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection) EN ISO 16321-1:2022

Protection des mains

Porter des gants appropriés.

Matériau approprié:

FKM (caoutchouc fluoré). - Epaisseur du matériau des gants: 0,4 mm

temps de résistance à la perforation: >= 8 h

Caoutchouc butyle. - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

temps de résistance à la perforation: >= 8 h

CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

temps de résistance à la perforation: >= 8 h

NBR (Caoutchouc nitrile). - Epaisseur du matériau des gants: 0,35 mm

temps de résistance à la perforation: >= 8 h

PVC (Chlorure de polyvinyle). - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

temps de résistance à la perforation: >= 8 h

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.

Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GYEON Q2M PPF Wash

Date de révision: 05.01.2023

Code du produit: GM0030

Page 6 de 15

Protection de la peau

Protection du corps appropriée: Blouse de laboratoire.

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

-dépassement de la valeur limite

-Ventilation insuffisante et formation d'aérosol ou de nébulosité

Appareil de protection respiratoire approprié : appareil avec filtre à particules (EN 143). Type: P1-3

Demi-masque ou quart de masque: concentration maximale pour substances avec des valeurs limites: filtre P1 jusqu'à max. 4 fois la VLE; filtre P2 jusqu'à 10 fois la VLE; filtre P3 jusqu'à max. 30 fois la VLE.

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	pomme, menthe
Seuil olfactif:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Inflammabilité:	non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Point d'éclair:	non déterminé
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	négligeable
pH-Valeur:	7,5
Viscosité cinématique:	non déterminé
Hydrosolubilité:	non déterminé
Solubilité dans d'autres solvants	non déterminé
La vitesse de dissolution:	négligeable
Coefficient de partage n-octanol/eau:	négligeable
La stabilité de la dispersion:	négligeable
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité:	non déterminé
Densité apparente:	négligeable
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	négligeable

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

aucune/aucun

Combustion entretenue:

Pas de combustion auto-entretenue

Température d'inflammation spontanée

solide:

négligeable

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GYEON Q2M PPF Wash

Date de révision: 05.01.2023

Code du produit: GM0030

Page 7 de 15

gaz:

négligeable

Propriétés comburantes

aucune/aucun

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

non déterminé

Épreuve de séparation du solvant:

non déterminé

Teneur en solvant:

non déterminé

Teneur en corps solides:

non déterminé

Point de sublimation:

négligeable

Point de ramollissement:

négligeable

Point d'écoulement:

négligeable

Viscosité dynamique:

non déterminé

Durée d'écoulement:

non déterminé

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir rubrique 10.5.

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter: Agents oxydants, fortes. Agents réducteurs, fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). Oxydes de soufre.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible.

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

ETAmél calculé

ATE (orale) 1429 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
9004-82-4	sodium lauryl éther sulfate				
	orale	DL50 mg/kg	>2000	Rat	ECHA Dossier
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Rat	ECHA Dossier

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GYEON Q2M PPF Wash

Date de révision: 05.01.2023

Code du produit: GM0030

Page 8 de 15

5421-46-5	Mercaptoacétate d'ammonium					
	orale	DL50 mg/kg	3500	Rat.	(M)SDS externe	
120-51-4	benzoate de benzyle					
	orale	DL50 mg/kg	3253	Souris	Dossier REACH	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Lapin.	Dossier REACH	
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (LIMONENE)					
	orale	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Dossier REACH	OECD Guideline 423
	cutanée	DL50 mg/kg	> 5000		Dossier REACH	
5392-40-5	citral					
	orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat.	ECHA Dossier	
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Rat.	ECHA Dossier	

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (Mercaptoacétate d'ammonium; (R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (LIMONENE); citral)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mercaptoacétate d'ammonium:

mutagenicité in vitro:

Méthode:

-OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)

-EU Method B.17 (Mutagenicity - In Vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)

Résultat: = négatif.

Toxique pour le développement / effets tératogènes:

Méthode: OECD 414

espèce: Rat

Résultat: NOAEL = 75 mg/kg

bibliographie Dossier REACH

citral (n° CAS: 5392-40-4):

mutagenicité in vitro: Méthode: OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay) = négatif.

bibliographie: Dossier REACH; Mutagenicité in-vivo OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test) = négatif. bibliographie: Dossier REACH; Carcinogénétique: Méthode: -; espèce: Rat.

Résultat: négatif. bibliographie: RESS,NB HAILEY,JR MARONPOT,RR BUCHER,JR TRAVLOS,GS, HASEMAN,JK ORZECZ,DP JOHNSON,JD AND HEJTMANCIK,MR; TOXICOLOGY AND CARCINOGENESIS STUDIES OF MICROENCAPSULATED CITRAL IN RATS AND MICE; TOXICOL. SCI. 71(2):198-206, 2003

linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol (n° CAS: 78-70-6):

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GYEON Q2M PPF Wash

Date de révision: 05.01.2023

Code du produit: GM0030

Page 9 de 15

mutagénicité in vitro: Méthode: OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test); Résultat: négatif. bibliographie: Dossier REACH; Carcinogénétique: Méthode: -; espèce: Rat; Durée d'exposition: 140 d. Résultat: négatif. bibliographie: Dossier REACH; Toxicité pour la reproduction: Méthode: OECD Guideline 421 (Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test); espèce: Rat ; Résultat: NOAEL = 365 mg/kg; bibliographie: Dossier REACH Toxique pour le développement / effets tératogènes: Méthode: -; espèce: Rat; Durée d'exposition: 26 d. Résultat: NOAEL = 1000 mg/kg; bibliographie: Dossier REACH

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; dl-linalol (n° CAS: 78-70-6):

Toxicité orale subaiguë:

Méthode: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity in Rodents); espèce: Rat; Durée d'exposition: 28 d. Résultats: NOAEL = 160 mg/kg; bibliographie: Dossier REACH

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1%) ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Autres informations

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
5421-46-5	Mercaptoacétate d'ammonium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>100	96 h	Oncorhynchus mykiss (OECD 203)	ECHA Dossier
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	27 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	ECHA Dossier
120-51-4	benzoate de benzyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	2,32	96 h	Danio rerio	Dossier REACH
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,475	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Dossier REACH
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	4,26	48 h	Daphnia magna	Dossier REACH
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,258	21 d	Daphnia magna	Dossier REACH
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ()	> 10000	3 h	Boue activée	Dossier REACH
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (LIMONENE)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,72	96 h	Pimephales promelas	Dossier REACH
						OECD Guideline 203

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GYEON Q2M PPF Wash

Date de révision: 05.01.2023

Code du produit: GM0030

Page 10 de 15

	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,32	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Dossier REACH	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,307	48 h	Daphnia magna	Dossier REACH	OECD Guideline 202
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 ()	209 mg/l	3 h		Dossier REACH	
5392-40-5	citral						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	6,78	96 h	Leuciscus idus	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	103,8	72 h	Desmodesmus subspicatus	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	6,8 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier	
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 ()	160 mg/l	0,5 h	Boue activée	ECHA Dossier	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
9004-82-4	sodium lauryl éther sulfate			
	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	100%	28	ECHA Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
5421-46-5	Mercaptoacétate d'ammonium			
	OECD 301C / ISO 9408 / CEE 92/69 annexe V, C.4-F	100%	28	MSDS external
120-51-4	benzoate de benzyle			
	EU Method C.4-D	94%	28	Dossier REACH
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (LIMONENE)			
	OECD 301D / CEE 92/69 annexe V, C.4-E	80 %	28	Dossier REACH
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
5392-40-5	citral			
	EU Method C.4-D	90%	28	ECHA Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
5421-46-5	Mercaptoacétate d'ammonium	-2,99 (pH = 7)
120-51-4	benzoate de benzyle	ca. 3,97
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (LIMONENE)	4,38
5392-40-5	citral	2,76

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
120-51-4	benzoate de benzyle	193,4	no data	Dossier REACH
5989-27-5	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (LIMONENE)	864,8	no data	Dossier REACH

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GYEON Q2M PPF Wash

Date de révision: 05.01.2023

Code du produit: GM0030

Page 11 de 15

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Les réglementations nationales doivent être également observées! Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive européenne EWC (european waste catalogue).

Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

Code d'élimination des déchets - Produit

200129 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCEs, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf rubrique 15 01); détergents contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

200129 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCEs, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf rubrique 15 01); détergents contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GYEON Q2M PPF Wash

Date de révision: 05.01.2023

Code du produit: GM0030

Page 12 de 15

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR

Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les rubriques 6 - 8

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

négligeable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les
émissions industrielles:

non déterminé

Directive 2004/42/CE relative à COV
dans les vernis et peintures:

non déterminé

Indications relatives à la directive
2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GYEON Q2M PPF Wash

Date de révision: 05.01.2023

Code du produit: GM0030

Page 13 de 15

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

REACH 1907/2006 annexe XVII No (mélange): 3

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D):

2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Rev. 1.0; 04.10.2017, Première publication

Rev. 2.0; 18.05.2020, Actualisation Modifications apportées à la rubrique: 2-16

Rev. 2.1; 11.02.2021, Actualisation

Rev. 3.0; 05.01.2023, Actualisation Modifications apportées à la rubrique: 2-16

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GYEON Q2M PPF Wash

Date de révision: 05.01.2023

Code du produit: GM0030

Page 14 de 15

Abréviations et acronymes

Flam. Liq: Liquides inflammables
 Acute Tox: Toxicité aiguë
 Asp. Tox: Danger par aspiration
 Skin Irrit: Irritation cutanée
 Eye Irrit: Irritation oculaire
 Skin Sens: Sensibilisation cutanée
 Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique
 Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique
 ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 AGW: Arbeitsplatzgrenzwert
 CAS: Chemical Abstracts Service
 CLP: Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures
 DNEL: Derived No Effect Level
 d: day(s)
 EINECS: European INventory of Existing Commercial chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 ECHA: European Chemicals Agency
 EWC: European Waste Catalogue
 IARC: INTERNATIONAL AGENCY FOR RESEARCH ON CANCER
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
 ICAO: International Civil Aviation Organization
 ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)
 h: hour
 LOAEL: Lowest observed adverse effect level
 LOAEC: Lowest observed adverse effect concentration
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 NOAEL: No observed adverse effect level
 NOAEC: No observed adverse effect concentration
 NLP: No-Longer Polymers
 N/A: not applicable
 OECD/OCDE: Organisation for Economic Co-operation and Development/Organisation de coopération et de développement économiques
 PNEC: predicted no effect concentration
 PBT: Persistent bioaccumulative toxic
 RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
 REACH: Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals
 SVHC: substance of very high concern
 TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses
 UN: United Nations
 VOC: Volatile Organic Compounds

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Acute Tox. 4; H302	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GYEON Q2M PPF Wash

Date de révision: 05.01.2023

Code du produit: GM0030

Page 15 de 15

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)